



Conseil d'administration du 21 juin 2022

Objet de la délibération n° 2022-06.10 – BUDGET – Tarifs 2022-2023

Le conseil d'administration de l'ENTPE, sur proposition de la directrice et après en avoir délibéré, approuve les tarifs et barèmes pour l'année scolaire 2022/2023 joints en annexe.

La directrice peut ponctuellement déroger à ces tarifs.

La directrice rend compte annuellement des dérogations qu'elle a décidées, dans le cadre de son compte-rendu de gestion au conseil d'administration.

La présidente du conseil d'administration,

Élisabeth CRÉPON

